

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LA PARENTELE

Novembre 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Veiller à respecter les dispositions réglementaires en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale (article D311-16 du CASF),	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les missions de la directrice d'EHPAD accordées dans le cadre du fonctionnement du CCAS.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_03	2 - Ressources Humaines	Recommandation_03	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_04	3 - Gestion des risques	Recommandation_04	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		